

* ProCare Tex 11

Date de révision: 19.12.2022

8770028608

Version: 4 / CH

Master No. MA-200

Date d'impression 13.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial
ProCare Tex 11

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange
Lessive

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/Fournisseur

Miele AG
Limmatstrasse 4
8967 Spreitenbach
No. de téléphone +41 56 417 20 00
No. Fax +41 56 417 24 28
Web: www.miele-professional.com

Adresse/fabricant

BÜFA Cleaning GmbH & Co. KG
August-Hanken-Str. 30
26125 Oldenburg
No. de téléphone +49 441 9317 0
No. Fax +49 441 9317 100
Service émetteur / Department product safety / +49 441 9317 108
téléphone
E-Mail sds-cleaning@buefa.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Tox Info Suisse (24h) 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319
Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

* ProCare Tex 11

Date de révision: 19.12.2022

8770028608

Version: 4 / CH

Master No. MA-200

Date d'impression 13.01.2023

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280.9 Porter un équipement de protection des yeux.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Sodium dodecylbenzenesulfonate;Alcohol C12-C14, ethoxylated (>2-5 EO);carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Carbonate de sodium

No. CAS 497-19-8
 No. EINECS 207-838-8
 Numéro d'enregistrement 01-2119485498-19-XXXX
 Concentration >= 25 < 50 %
 Eye Irrit. 2 H319

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)

No. CAS 15630-89-4
 No. EINECS 239-707-6
 Numéro d'enregistrement 01-2119457268-30-XXXX
 Concentration >= 1 < 10 %
 Acute Tox. 4 H302
 Eye Dam. 1 H318
 Ox. Sol. 3 H272

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

	Eye Dam. 1	H318	>= 25 %
	Eye Irrit. 2	H319	>= 10 < 25 %
ATE	orale	1034	

Sodium dodecylbenzenesulfonate

No. CAS 25155-30-0
 No. EINECS 246-680-4
 Numéro d'enregistrement 01-2120088038-51-XXXX
 Concentration >= 1 < 10 %
 Acute Tox. 4 H302
 Skin Irrit. 2 H315
 Eye Dam. 1 H318

* ProCare Tex 11

Date de révision: 19.12.2022

8770028608

Version: 4 / CH

Master No. MA-200

Date d'impression 13.01.2023

Alcohol C12-C14, ethoxylated (>2-5 EO)

No. CAS	68439-50-9
No. EINECS	500-213-3
Numéro d'enregistrement	01-2119487984-16-XXXX
Concentration	>= 1 < 10 %
Eye Irrit. 2	H319
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 3	H412

Sodium palmitat

No. CAS	408-35-5
No. EINECS	206-988-1
Concentration	>= 1 < 10 %
Eye Irrit. 2	H319

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Mousse

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucuns connus.

5.3. Conseils aux pompiers

Éliminer les résidus d'incendie conformément à la réglementation.

* ProCare Tex 11

Date de révision: 19.12.2022

8770028608

Version: 4 / CH

Master No. MA-200

Date d'impression 13.01.2023

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussières. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussières. En cas de formation de poussières, procéder à une aspiration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Liste

Nous n'avons pas de connaissance de limites d'exposition nationales.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être comprises comme des suggestions. La sélection des EPI nécessaires doit être envisagée par l'employeur en fonction des activités à réaliser et des conditions. S'il est déterminé lors de l'évaluation des risques sur site qu'il n'y a pas de danger pour l'employé, il n'est pas nécessaire de porter d'EPI ou la portée de l'EPI à utiliser peut être ajustée en conséquence.

Protection respiratoire - Note

En cas de pulvérisation, porter un appareil de protection respiratoire. En cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre P3

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant > 0,35 mm

Temps de pénétration > 480 min

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

* ProCare Tex 11

Date de révision: 19.12.2022

8770028608

Version: 4 / CH

Master No. MA-200

Date d'impression 13.01.2023

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection imperméable

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière	Poudre
Couleur	blanc
Odeur	odeur spécifique au produit
Point de fusion	
Remarque	non déterminé
Limites des explosibilité	
Remarque	non pertinent (solide)
Point d'éclair	
Remarque	Non applicable
Température d'inflammabilité	
Remarque	non pertinent (solide)
Décomposition thermique	
Remarque	Non pertinent
valeur pH	
Valeur	env. 10,5
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé
coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)	
Remarque	non déterminé
Pression de vapeur	
Remarque	non déterminé
Densité de vapeur	
Remarque	non pertinent (solide)
Caractéristiques des particules	
Remarque	non déterminé

9.2. Autres informations**Hydrosolubilité**

Remarque soluble

Masse volumique apparenteMasse volumique apparente env. 620 kg/m³**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

* ProCare Tex 11

Date de révision: 19.12.2022

8770028608

Version: 4 / CH

Master No. MA-200

Date d'impression 13.01.2023

Under normal conditions of storage and use, hazardous reactions will not occur.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité.

Décomposition thermique

Remarque

Non pertinent

10.5. Matières incompatibles

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	5.838	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)**

Espèces	rat	
DL50	1034	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Absence de données toxicologiques.

Toxicité aiguë par inhalation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Absence de données toxicologiques.

Corrosion/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Corrosif
------------	----------

Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation (Composants)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* ProCare Tex 11

Date de révision: 19.12.2022

8770028608

Version: 4 / CH

Master No. MA-200

Date d'impression 13.01.2023

exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons****carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)**

Espèces	Pimephales promelas		
CL 50	70,7		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les daphnies**carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)**

Espèces	Daphnia magna		
	4,9		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Toxicité pour les algues

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Toxicité pour les bactéries

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

* ProCare Tex 11

Date de révision: 19.12.2022

8770028608

Version: 4 / CH

Master No. MA-200

Date d'impression 13.01.2023

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

5 % ou plus, mais moins de 15 %: ***

agents de blanchiment oxygénés, zéolites, agents de surface anioniques

moins de 5 %: ***

agents de surface non ioniques, savon, polycarboxylates

Autres ingrédients

enzymes, parfums, azurants optiques

COV

COV (CH) 0 %

Remarque Le produit contient un maximum de 3% de COV (CH).

COV (CE) 0 %

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

The HSNO Approval Number for this Group Standard is HSR002526.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Eye Irrit. 2 H319 Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H272 Peut aggraver un incendie ; comburant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

* ProCare Tex 11

Date de révision: 19.12.2022

8770028608

Version: 4 / CH

Master No. MA-200

Date d'impression 13.01.2023

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Ox. Sol. 3	Matière solide comburante, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
CAS: Chemical Abstracts Service
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EAK: Europäischer Abfallkatalog
VOC: Volatile Organic Compound
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung
TA Luft: Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft
INCI: International Nomenclature of Cosmetic Ingredients
n.a.g.: nicht anders genannt
MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
AGW: Arbeitsplatzgrenzwert
BGW: Biologischer Grenzwert
TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe
OEL: Occupational exposure limit
SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt
WEL: Workplace exposure limit
MAC: Maximale aanvaarde concentratie (Netherlands)
MEL: Maximum exposure limits
NOEL: No observable effect level
NOEC: No observable effect concentration
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
LLC: Lowest lethal concentration
SVHC: Substances of very high concern
DNEL: Derived no effect level
DMEL: Derived minimal effect level
PNEC: Predicted no effect concentration
PEC: Predicted environmental concentration
WHO: World Health Organization
GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals
REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals
UN: United Nations
EG: Europäische Gemeinschaft
EWG: Europäische Wirtschaftsgemeinschaft
EU: European Union
GGVSee: Gefahrgutverordnung See
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
HSNO: Hazardous Substances and New Organisms Act (New Zealand)
ATE: Acute Toxicity Estimate
STOT: Specific Target Organ Toxicity

Informations complémentaires

* **ProCare Tex 11**

Date de révision: 19.12.2022

8770028608

Version: 4 / CH

Master No. MA-200

Date d'impression 13.01.2023

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.